

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 1 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS  
Code du produit: MP023  
Nom chimique: hydroxyde de sodium soude caustique  
N. Index: 011-002-00-6  
N. CAS: 1310-73-2  
N. CE: 215-185-5  
N. d'enregistrement: 01-2119457892-27-XXXX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Pas disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **PRODUCTOS AGROVIN S.A.**  
Adresse: Avda. de los Vinos S.N.  
Ville: 13600 - Alcázar de San Juan  
Province ou région: Ciudad Real (ESPAÑA)  
Numéro de Téléphone: + 34 926 55 02 00  
Fax: + 34 926 54 62 54  
E-mail: calidad@agrovin.com  
Web: www.agrovin.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 34 926 55 02 00 (Disponible seulement en horaire de bureaux)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Skin Corr. 1A : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Phrases H:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrases P:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 2 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Contient:  
hydroxyde de sodium soude caustique

### 2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Nom chimique: [1] hydroxyde de sodium soude caustique  
N. Index: 011-002-00-6  
N. CAS: 1310-73-2  
N. EC: 215-185-5  
N. d'enregistrement: 01-2119457892-27-XXXX

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

### 3.2 Mélanges.

Pas Applicable.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premiers soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 3 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 4 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

Pas disponible.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
hydroxyde de sodium soude caustique	1310-73-2	France [1]	Huit heures		2
			Court terme		

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	1 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Local effects	1 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

##### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>		
<b>Utilisation(s):</b>			
<b>Protection respiratoire:</b>			
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.		
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405		
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.		
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.		
Type de filtre nécessaire:	A2		
<b>Protection des mains:</b>			
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.		
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,35

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS





Version: 3

Date de révision: 13/03/2018

Page 5 de 9

Date d'impression: 28/10/2020

Protection des yeux:		
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.		
Protection de la peau:		
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.	
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034	
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.	
Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.	
PPE:	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.	
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345	
Maintenance:	Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées.	
Observations:	Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.	

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: P.D./P.A.

Couleur: P.D./P.A.

Odeur: P.D./P.A.

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: P.D./P.A.

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: P.D./P.A.

Point d'inflammation: P.D./P.A.

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: P.D./P.A.

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 6 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

#### Information Toxicologique.

Nom	Toxicité aigue			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
hydroxyde de sodium soude caustique	Oral	LD50	Rabbit	325 mg/kg bw [1]
		[1] Naunyn-Schmiedeberg's (1937), Archiv für experimentielle Pathologie und Pharmakologie (Berlin, Germany), 184, 587-604		
	Cutané			
CAS No: 1310-73-2      EC No: 215-185-5	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1A: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 7 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

j) danger par aspiration.  
Données non concluantes pour la classification.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
hydroxyde de sodium soude caustique  CAS No: 1310-73-2    EC No: 215-185-5	Poissons	LC50	Poecilia reticulata	145 mg/L (24 h) [1]
				[1] Yarzhombek et al. (1991), Voprosy Ikhtiologii, 31, 496-502
	Invertébrés aquatiques	Lethal	Daphnia magna	156 mg/L ( ) [1]
			[1] Environment Canada (1984), EnviroTIPS, Sodium Hydroxide,  Environmental Protection Services, Ottawa, Ontario	
	Plantes aquatiques			

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.  
Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.  
Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.  
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.  
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.  
Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.  
Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 8 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1823

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR: UN 1823, HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, GE II, (E)

IMDG: UN 1823, HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, GE II

OACI/IATA: UN 1823, HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, GE II

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 8



Numéro de danger: 80

ADR LQ: 1 kg

IMDG LQ: 1 kg

ICAO LQ: 5 kg

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-A,S-B

Procéder conformément au point 6.

Groupe de ségrégation du Code IMDG: 18 Alcalis

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Codes de classification:



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## MP023-HIDRÓXIDO SÓDICO PERLAS



Version: 3  
Date de révision: 13/03/2018

Page 9 de 9  
Date d'impression: 28/10/2020

Skin Corr. 1A : Corrosif cutanée, Catégorie 1A

### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

#### Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

#### Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.